

# INTERVENTION EN PRÉSENCE D'AMIANTE POUR L'ENCADREMENT DE CHANTIER - SOUS-SECTION 4

## Personnel concerné par la formation

Chefs de chantier, conducteurs de travaux, agents de maîtrise, personnel d'encadrement de chantier.

## Pré requis

Savoir lire, écrire, comprendre une consigne et rendre compte.

Une connaissance préalable des chantiers d'amiante est un plus.

Être à jour de sa visite médicale.

## Objectifs de la formation

À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable :

- d'identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièvement,
- d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de faire appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et garantissant la sécurité des intervenants et d'éviter la diffusion de fibres dans l'environnement,
- d'appréhender les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source,
- d'appliquer et de savoir-faire appliquer un mode opératoire.

## Durée de la formation

5 jours - 35 heures

## Lieu de la formation

Inter ou Intra

## Nombre de participants

10 stagiaires Maximum.

## Programme de la formation

### L'IDENTIFICATION DE L'AMIANTE ET DE SES CONSÉQUENCES :

- les caractéristiques de l'amiante,
- les matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir,
- les modalités d'identification des matériaux amiantés susceptibles de contenir de l'amiante (type d'analyse),
- les pathologies liées à l'inhalation de poussières d'amiante.

### LA RÉGLEMENTATION :

- le Code de Santé Publique,
- le Code du Travail : les repérages de matériaux amiantés réglementaires (la vente, DTA, avant démolition) / le repérage avant travaux / le rapport de fin d'intervention / l'analyse des repérages de matériaux amiantés.

### LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE :

- l'évaluation du risque amiante et des risques associés,
- la lecture et l'interprétation des diagnostics amiante,
- les procédures d'intervention,
- la mise œuvre de modes opératoires et les faire respecter par les opérateurs,
- la gestion des situations particulières et les aléas des chantiers «amiante»,
- les moyens de contrôle, la mesure d'empoussièvement et les analyses,
- les mesures d'hygiène,
- la gestion, le stockage et l'élimination des déchets,
- la protection des travailleurs / les produits et les procédés de substitution à l'amiante,

- le remplissage de la fiche d'exposition du salarié et le suivi médical,
- les principes généraux de ventilation et de captage des poussières.

**Matériels utilisés**

Diaporama, photos, films, etc.

Démarche participative : cas concrets, etc.

**Evaluation**

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

**Validation**

Attestation de formation.

Un recyclage d'un jour doit être réalisé dans un délai de 3 ans après la formation initiale.